

# CONDITIONS DEFINITIVES

Conditions Définitives en date du 9 avril 2014



**REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

**Programme d'émission de Titres de créance**

*(Euro Medium Term Note Programme)*

**de 500.000.000 d'euros**

**Emprunt obligataire de 53.000.000 €**

**portant intérêt au taux de 3,00% l'an et venant à échéance le 11 avril 2029**

Souche : 6

Tranche : 1

Prix d'émission : 100%

**HSBC**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 23 avril 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-173 en date du 23 avril 2013) (le « **Prospectus de Base** ») tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 20 mars 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro n° 14-090 en date du 20 mars 2014) (le « **Supplément** ») qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les « **Conditions Définitives** ») relatives à l'émission des titres (les « **Titres** ») décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément.

Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont disponibles sur les sites internet (a) de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur ([www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)), et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Pour les besoins des présentes Conditions Définitives, les expressions (i) « **Directive Prospectus** » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative, dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre Concerné) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et (ii) « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

1.	(i) Souche n° :	6
	(ii) Tranche n° :	1
2.	Devise :	Euros (« € »)
3.	Montant Nominal Total :	53.000.000 €
4.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total
5.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
6.	(i) Date d'Emission :	11 avril 2014
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
7.	Date d'Echéance :	11 avril 2029
8.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,00%
		<i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>
9.	Base de Remboursement/Paiement :	Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal
		<i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>
10.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Sans objet
11.	Option d'Achat/de Vente :	Sans objet
12.	Dates des autorisations pour l'émission des Titres :	Délibération(s) du Conseil Régional de l'Emetteur en date (i) du 26 mars 2010 et (ii) du 31 janvier 2014

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

13.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,00% par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	11 avril de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
	(iii) Montant(s) de Coupon Fixe :	3.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant(s) de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	11 avril de chaque année

14. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : Sans objet
15. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Sans objet
- DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**
16. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Sans objet
17. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Sans objet
18. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : 100.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
19. Montant de Versement Echelonné : Sans objet
20. Montant de Remboursement Anticipé :  
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités) : 100.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Oui
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
21. Rachat (Article 6(g)) : Non
- DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**
22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
23. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(f) : Sans objet
24. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : Sans objet
25. Masse (Article 11) : Masse Code de commerce

Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

Christian Hochstrasser  
2 rue du général de Gaulle  
54870 Cons la Grandville  
France

Les nom et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont:

Sandrine d'Haussy  
69 avenue Gambetta  
94100 St Maur des Fossés  
France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400€ par an au titre de ses fonctions.

#### OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 500.000.000 d'euros de la Région des Pays de la Loire.

#### RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Région des Pays de la Loire :

le Président du Conseil régional

Par : Jacques ALEXIETTE

Dûment habilité



## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 11 avril 2014 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

10.250 €

### 2. NOTATION

Notation :

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S.

Les Titres n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation. La notation des Titres ne sera pas nécessairement identique à la notation du programme.

Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S. est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « **Règlement ANC** ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

### 3. RENDEMENT

Rendement :

3,00%.

### 4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :

FR0011833011

Code commun :

105478178

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :

Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :

Non



Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :	Sans objet
Livraison :	Livraison-contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet

5. PLACEMENT

- |   |   |
|---|---|
| (i) Méthode de distribution :                       | Non syndiquée   |
| (ii) Si syndiqué :                                  | Sans objet  |
| (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :     | HSBC France   |
| (iv) Restrictions de vente supplémentaires :        | Sans objet  |
| (v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : | Réglementation <i>S Compliance Category 1</i> ;<br>Règles TEFRA ne sont pas applicables |